PENCRAN infos MARS 2010 N° 80

Rédaction & Édition : Mairie de Pencran

SOMMAIRE

ECOLE
LA MAIRIE COMMUNIQUE
VIE MUNICIPALE
VIE ASSOCIATIVE
- CLUB DES AINES
- PAROISSE
- FNACA
- GYM'CLUB
- COMITE DES FETES

LES COMMERCES
DIVERS
LE SAVIEZ-VOUS ?

PRESENCE DU MAIRE EN MAIRIE :

Du lundi au samedi : de 9h à 12h
Le mardi et jeudi : de 14h à 18h
Reçoit sur rendez-vous :
Mardi, jeudi et samedi : de 9h à 11h
Permanence des adjoints :
Lucien VIGOUROUX :
Présent : Lundi, mardi, jeudi, vendredi
Chantal GOUEZ :
Enfance & Jeunesse : sur RDV
Roseline EMILY :
CCAS et Information : sur RDV

MAIRIE : HEURES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi :
8h30 – 12h et 13h30 – 17h30
Le vendredi :
8h30 – 12h et 13h30 – 16h30
Le samedi : 9h – 12h
Tél : 02 98 85 04 42
E-Mail : mairie.pencran@wanadoo.fr

Recensement des jeunes

Parcours citoyen (filles et garçons) :
Les jeunes **nés en mars 1994** doivent venir se faire recenser en mairie à partir du jour de leurs 16 ans, et au plus tard le 31 mars 2010. Se munir du livret de famille. L'attestation qui sera délivrée, est exigée pour l'inscription aux examens, concours, permis de conduire.

Cantine et garderie

N'hésitez pas à faire vos réservations et vos modifications par internet : mairie.pencran@wanadoo.fr

ECOLE

7ème et dernière classe, Petite et Moyenne Sections, classe de Anne-Cécile OLLIVIER remplacée en son absence par Mireille LE GALL et assistée de Anne TESSON (ATSEM).
Marion BALANANT, Célia BERCOT, Lorenzo BURGAUD, Célia CABON, Léa CHARLES, Mathys CORRE, Lise CROUTTE, Clément DACQUIN--JULLIEN, Théo DINCUFF, Noé DUBOIS--CORLOBE, Noé GRALL, Simon HERVOIR--BIAN, Lilou JARRIER, Eilyn KERVRAN, Norah KRAEMER, Guillaume LE BRAS, Léo LE GALL, Nathan LE GALL, Nolan LE STANC, Enzo LE TAILLANDIER, Sacha MARC, Camille PETIT, Olwen PLANCHENAULT, Anne RESSIGUIER, Noah TROADEC, Mathias VERET.

LA MAIRIE COMMUNIQUE

URBANISME

Déclarations de travaux accordées :
BERRIET Yoann, 8 Keranna, clôture
PETTON Eric, 42 rue des Bruyères, portail, portillon et clôture
ELIES Michel, 33 Kermalguen, bardage pignon
COILLARD MONFORT Anne Marie, 30 rue des Bruyères, abri de jardin
LUCAS Hervé, 19 Kermalguen, changement de fenêtres

Permis de construire accordés :
MAIRIE, bourg, espace multigénérationnel
BUTON Laurent , 17 rue du Voas Glaz, carport et abri de jardin
HABASQUE MEUDEC Thierry et Agnès, 54 rue des Bruyères, extension d'habitation
BARCO Isidro, 1 impasse des Ormes, maison d'habitation.

ETAT CIVIL

Décès : Jean CHOQUER, Botcaërel, 79 ans, décédé le 15 février.

ALSH - Les enfants qui ont fréquenté le centre de loisirs de Pencran pendant les vacances se sont réjouis de défiler dans le bourg le jour du Mardi-gras. Ils ont rendu visite au Maire et au personnel de mairie. Encadrés par Marie MOGUEN et Robin MEVEL, ils ont donné un spectacle de fin de vacances le vendredi 26 février pour le plus grand bonheur de leurs parents. Le centre de loisirs est aussi ouvert tous les mercredis durant la période scolaire, il est dirigé par Gwenaëlle VERDON de la MPT.

Les élections régionales auront lieu les dimanches 14 et 21 mars. Le bureau de vote sera ouvert à la salle polyvalente de 8h à 18h

DATES A RETENIR

14 mars : Comité des Fêtes —VTT à 8h30 au terrain des sports.
28 mars : FNACA - Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie

Le carnaval s'en va, les roses vont éclore ;
Sur les flancs des coteaux déjà court le gazon.
Cependant du plaisir la frileuse saison
Sous ses grelots légers rit et voltige encore,
Tandis que, soulevant les voiles de l'aurore,
Le Printemps inquiet paraît à l'horizon […]
Alfred de Musset

Les articles sont à déposer en mairie ou par courriel (mairie.pencran@wanadoo.fr) pour le lundi 22 mars 2010

VIE MUNICIPALE

VISITE DE QUARTIER

Le samedi 30 janvier, l'équipe municipale a poursuivi sa visite des quartiers de la commune. Elle est allée à la rencontre des habitants de Keroullé, Kerbalanec, Rudulac'h et Kerguelen. Elle a pu découvrir la possibilité d'aménager des chemins piétonniers supplémentaires.

VIE ASSOCIATIVE

CLUB DES AINES

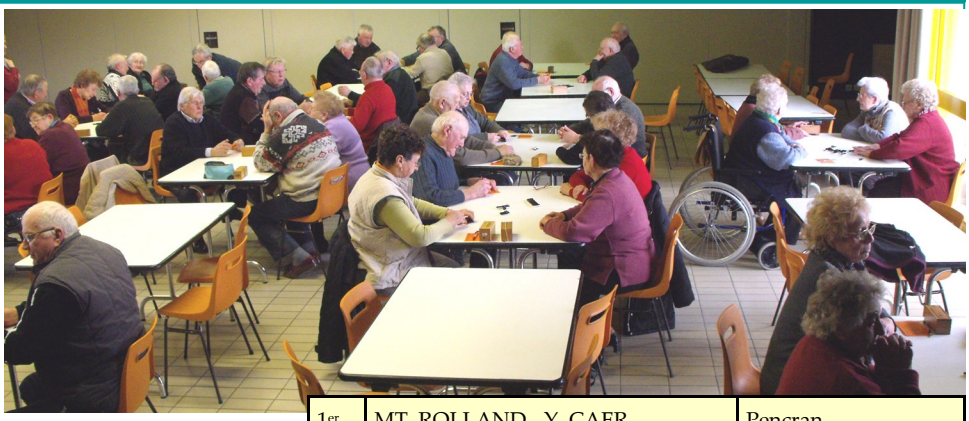

L'assemblée générale a eu lieu le 23 janvier en présence de J. CRENN, maire et MF. LE GUEN, conseillère générale, L. VIGOUROUX et R. EMILY adjoints au maire. Près de cinquante personnes étaient présentes sur les 60 adhérents. Quarante quatre d'entre elles se sont retrouvées ensuite au restaurant Couleur Café.

Le 26 janvier, le conseil d'administration s'est réuni pour élire le nouveau bureau. Président : L. TOURBOT, vice président : L. DENIEL, trésorier : M. CORRE, secrétaire : J. POSTEC. Les membres : R. EMILY, Y. GOASCOZ, A. GRALL, AM. KERLEO, M. MEAR, A. MARTIN, ML. PERENNOU, M. SPARFEL, F. KEREBEL, M. ABJEAN, A. LELONG.

- Le 18 février, nous avons organisé le concours de dominos qualificatif pour la finale départementale qui aura lieu le 31 mars à Plouvorn. Une trentaine d'équipes se disputaient les 6 places de qualification du secteur « bas Elorn ». Pencran a présenté 8 équipes et 2 se sont qualifiées dont une qui a gagné le concours. Voir résultats ci-contre.

1er	MT. ROLLAND - Y. CAER	Pencran
2ème	COULOIGNER - SCLEAR	La Forest Landerneau
3ème	KERVELLA-PAGE	St Thonan
4ème	M. MEAR - J. POSTEC	Pencran
5ème	JACOB - DARE	St Thonan
6ème	BARS - DIDOU	Guipavas

- Le 13 mars, le club organise le repas de printemps avec l'amicale d'Irvillac au restaurant Couleur Café. Le prix du repas est de 13 € payable à l'inscription, de préférence par chèque, auprès des responsables L. TOURBOT tél 02 98 85 29 05 ou Y. GOASCOZ tél 02 98 85 23 92, pour le 9 mars au plus tard.

- Date à retenir : le 30 avril, le club organise la sortie de printemps avec l'amicale d'Irvillac ; destination le Blavet et le village de Poul Fétan. Les Aînés de St Urbain nous accompagneront pour cette sortie.

PAROISSE

L'équipe pastorale et le curé Marc MENEUR recevaient tous les bénévoles de l'ensemble paroissial Dirinon - Pencran, le vendredi 29 janvier à la salle polyvalente, autour d'un apéritif ou d'un bon vin chaud, en présence de C. BERVAS et J. CRENN, maires de Dirinon et de Pencran.

Ambiance conviviale en ce début d'année 2010.

FNACA

48ème anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie

La FNACA précise que le dimanche 28 mars 2010, à l'issue de l'office religieux dominical, un hommage sera rendu devant le monument aux morts de la commune, aux soldats qui ont perdu la vie dans les conflits d'Afrique du Nord.

Elle invite ses adhérents et ses sympathisants à assister nombreux à cette cérémonie commémorative.

GYM'CLUB Thé dansant du 25 février

Le club de gym de Pencran, comme chaque année à la même saison, avait invité l'association du Temps libre de Landerneau à venir passer un après-midi dansant, à la salle polyvalente. 65 personnes se sont défoulées sur des airs de chansons françaises actuelles ou plus anciennes, de tango ou de polka.

L'association rappelle que le club de gym pencranais compte 75 adhérents et propose des cours de gym tonique, gym douce et step dispensés dans la salle de sports.

COMITE DES FETES -

CARNAVAL de LANDERNEAU 11 avril 2010

Appel aux jeunes de 16 à 25 ans

Nous recherchons une jeune fille et un jeune homme, pour représenter PENCRAN lors de l'élection de Miss et Mister Carnaval 2010 à Landerneau. Merci de déposer vos candidatures à la mairie de Pencran pour le 18 Mars 2010.

Randonnée VTT - Dimanche 14 mars

Le comité organise une randonnée VTT le 14 mars, à partir de 8h30, au terrain des sports.

3 circuits sont proposés : - 10 km (circuit familles), 15 km et 35 km. Ravitaillement sur circuit et à l'arrivée, lavage des vélos. Renseignements : Annie TOULLEC - 02 98 21 41 05 ou Véronique ROLLAND - 02 98 85 63 23.

LES COMMERCES

COULEUR CAFÉ

Corinne, Denis LOUVIOT et leur équipe ont fêté leur 3e anniversaire d'activité sur la commune dans une ambiance sympathique et chaleureuse le samedi 6 février dans leur établissement « Couleur Café ». La soirée s'est poursuivie par un concert du groupe SPLEEN.

L'ILE AUX CHEVEUX - Salon de coiffure

"Fanny et son équipe vous accueillent le mardi, jeudi, vendredi de 9H30 à 18H30 et le samedi de 9H00 à 16H00 sans interruption.

Pour mieux vous satisfaire, le salon sera **ouvert le dernier mercredi de chaque mois** de 9H30 à 18H30."

DIVERS

PETITES ANNONCES

Portes ouvertes des établissements scolaires de Landerneau

- **Lycée de l'Elorn** : Samedi 20 mars de 9h à 16h30, enseignement général, technologique et professionnel, lycée des métiers du bois.
- **Groupe scolaire des 2 Rives St Sébastien et St Joseph** - Vendredi 12 mars de 17h à 20h et samedi 13 mars de 9h à 13h.

FOIRE BIO de Landerneau

La 12ème Foire Bio de Landerneau aura lieu les 13 et 14 mars prochains à la salle St Ernel. 90 exposants vous attendent pour vous faire découvrir le monde de la bio (alimentaire, vestimentaire, cosmétique, éco habitat, jardinage, associations, bar, restauration, 6 conférences).

Thème : la santé (nutrition, atelier cuisine, film, éco habitat, ondes électromagnétiques)

Entrée : 3 euros - Gratuit < 15 ans.

☎: 02 22 08 56 67 ou 06 30 51 23 84

www.foirebio-landerneau.fr/

Le Secours Populaire,

dans le but d'aider un maximum d'enfants à partir en vacances, recherche des familles pour recevoir bénévolement pendant 15 à 20 jours, des enfants âgés de 6 à 10 ans. Ils sont originaires du Tarn et Garonne, de la Haute Garonne, des Hautes Pyrénées, de la Marne et de Paris. Pour tous renseignements Tél : 02 98 44 48 90.

Portes ouvertes des Maisons Familiales Rurales

Saint Renan - Vendredi 12 mars de 16h à 19h et samedi 13 mars de 9h à 17h. Scolarisation différente par voie de l'alternance, l'établissement prépare aux métiers des services aux personnes, santé et social, cuisine et restaurant. Tél 02 98 84 21 58

Plabennec - Vendredi 12 mars de 17h à 20h et samedi 13 mars de 9h à 17h. Métiers du paysage, de la pépinière de la production florale et légumière.Tél : 02 98 40 40 73

Ploudaniel - Vendredi 12 mars de 17h à 20h et samedi 13 mars de 9h à 17h. Métiers de l'agriculture et de l'agro-alimentaire. Tél : 02 98 83 61 87

L'Amicale Cyclo de Plouédern

organise une manifestation cycliste avec une randonnée VTT qui traversera la commune de Pencran le dimanche matin 7 mars 2010.

Le Secours Catholique de Landerneau

recherche des familles ou des couples de retraités pour accueillir des enfants venant de Mayenne, d'Ille et Vilaine et du Nord durant 3 semaines en juillet. Une équipe de bénévoles prépare et accompagne ces familles d'accueil, avant et pendant la durée du séjour. Pour tous renseignements Tél : 02 98 55 60 80 Mail : solen-helias@secours-catholique.org

Le collectif cinéma

propose des films et débats. 4 € 50 au cinéma Le Rohan.

- le 15 mars à 20h45 : *Balzac et la petite tailleuse chinoise* (vost) proposé par l'association Les arts en Herbe
- Le 26 avril à 20h45 : *Les citronniers* (vost) proposé par Peuples Solidaires

FEDERATION FRANCAISE DES MEDAILLES JEUNESSE ET SPORTS

Le comité départemental des médaillés sportifs a tenu son assemblée générale le dimanche 7 février à Pencran sous la présidence de Pierre LEAUSTIC et en présence de Marie-Françoise LE GUEN, conseillère générale, et Jean CRENN, maire de Pencran.

RPAM

Les **permanences** du RPAM sur la commune de Pencran auront lieu dans le local **de la garderie** (gymnase) **les mardis 9 et 23 mars**. ☎ 02 98 20 97 67.

L'association EPAL, basée à Brest, **recrute** pour son secteur Vacances et Tourisme Adaptés, des animateurs et responsables pour encadrer des séjours proposés à des mineurs et des adultes déficients intellectuels.

130 destinations variées et 300 postes à pourvoir.

Conditions : motivation pour s'investir sur ce type de projet, + 21 ans, permis B + 1 an, expérience dans l'animation adaptée ou le médico-social (pour les responsables). Obligation de pouvoir suivre une formation gratuite dispensée sur Brest ou Rennes.

Renseignements www.epal.asso.fr ou envoyer CV à :
Laurent CANNIC
Responsable Vacances et Tourisme Adaptés
11 rue d'Ouessant - BP 2 - 29801 Brest Cedex 09

S'PASS DIFFUSION recherche des distributeurs pour effectuer la distribution du nouvel annuaire « pages jaunes 2010 » à partir du 22 mars. Appelez au 02 48 27 30 18.

LE SAVIEZ-VOUS?

Comment se déroulent les élections régionales ?

Les 14 et 21 mars prochains, les électeurs sont appelés à renouveler le Conseil régional de Bretagne (Kuzul Rannvroel Breizh).

Logo actuel du Conseil régional de Bretagne : le vert de l'Argoat, le bleu de l'Armor et l'hermine, présente sur le blason et le drapeau breton, qui semble en mouvement et prend la forme du territoire régional

Ancien logo du Conseil régional de Bretagne (1988 jusqu'à 2005).

Comment sont élus les conseillers régionaux ?

Les conseillers régionaux sont élus au suffrage universel direct. Il s'agit d'un scrutin de listes et il n'est pas possible d'ajouter ou de supprimer des noms sur ces listes ni d'en modifier l'ordre de présentation sous peine de nullité du vote. Les listes sont régionales mais elles sont constituées d'autant de sections qu'il y a de départements dans la région. Donc, en réalité, l'électeur choisit une liste départementale.

Combien de candidats ? Elus pour combien de temps ?

Le nombre de candidats par listes départementales est fonction de la population du département. Ainsi en Bretagne les listes comptent 18 noms en Côtes d'Armor, mais 26 en Ille-et-Vilaine, 20 en Morbihan et 27 dans le Finistère.

Les conseillers régionaux sont élus pour six ans. Sauf cette fois-ci où ils ne seront élus que pour quatre ans. La raison de ce changement est la réforme des collectivités territoriales actuellement examinée par le Parlement. Si cette réforme est adoptée, elle entrera en vigueur en 2014.

Qui est élu au premier tour ?

L'élection est acquise au premier tour de scrutin si une liste recueille la majorité absolue des suffrages exprimés. Cette liste bénéficie alors du quart des sièges à pourvoir. C'est ce qu'on appelle la prime majoritaire. Ceci afin d'assurer une majorité stable permettant la gouvernance de la région. Les sièges restants sont ensuite répartis à la proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages.

Si aucune liste n'a obtenu la majorité absolue des suffrages, un second tour est nécessaire.

Qui peut se présenter au second tour ?

Les listes ayant obtenu 10 % des suffrages exprimés. Celles qui ont obtenu entre 5 et 10 % peuvent fusionner avec les listes ayant obtenu plus de 10 %. Les listes n'ayant pas atteint 5 % des suffrages exprimés sont éliminées.

Comment sont attribués les sièges ?

La liste qui a obtenu le plus de voix dans la région remporte 25 % des sièges à pourvoir. Par exemple pour la Région Bretagne qui est composée de 83 conseillers régionaux : 25% x 83 sièges = 20,75. Ce résultat est arrondi à l'entier supérieur soit 21 sièges. La liste qui obtient le plus de voix dispose d'emblée de 21 sièges.

L'attribution des sièges restants se fait à la proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne. C'est-à-dire que, s'il reste des sièges après cette répartition, ils seront attribués à la formation bénéficiant du rapport [nombre de voix obtenues/nombre de sièges obtenus] le plus élevé (hors prime majoritaire).

Pour que la représentation régionale reflète au mieux les résultats par département, les sièges attribués à chaque liste seront répartis entre les sections départementales au prorata des voix obtenues dans chaque département : 18 conseillers des Côtes d'Armor, 18 pour le Morbihan, 23 pour le Finistère et 24 pour l'Ille-et-Vilaine.

Et la parité ?

Avec le scrutin municipal, qui est également par liste dès 3 500 habitants, l'élection régionale doit respecter le principe de parité. C'est-à-dire que les listes doivent comporter alternativement des candidats de sexe différent. C'est ce qu'on appelle la liste « Chabada ».

Quand et comment est élu l'exécutif ?

Les 83 élus de Bretagne se réuniront le vendredi qui suit le scrutin pour élire l'exécutif, c'est-à-dire le président et les vice-présidents.

Le nombre de vice-présidents ou de conseillers délégués (c'est-à-dire d'élus qui ont en charge un domaine d'activité précis sans avoir le titre de vice-président) est laissé à la discrétion de chaque assemblée.

Le président est élu à la majorité absolue aux deux premiers tours. En cas de troisième tour, la majorité relative s'applique.

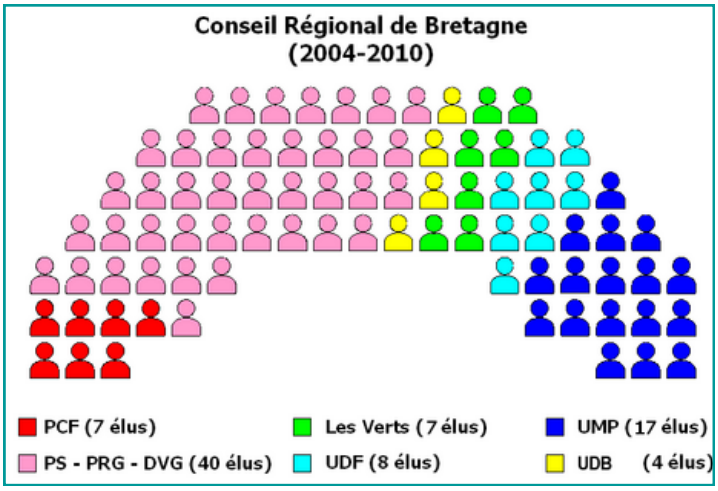

La formation professionnelle et l'apprentissage

Les régions financent une partie des travaux et des équipements des centres de formation d'apprentis (CFA) et participent à l'organisation de nouvelles formations.

Elles soutiennent également des actions de formation professionnelle pour les jeunes et les adultes recherchant un emploi ou souhaitant être réorientés.

Elles sont chargées de la politique de formation des travailleurs sociaux ainsi que des professions paramédicales. Elles peuvent attribuer des bourses aux étudiants dans ces secteurs.

Les lycées

La gestion des lycées, leur entretien, leur rénovation ou l'extension des bâtiments ainsi que la construction de nouveaux établissements.

Depuis le 1er janvier 2009, elle a aussi à sa charge le traitement des agents techniques (personnels non enseignants)

les compétences du conseil régional. Budget : 1,15 milliards d'euros

L'aménagement du territoire, les transports, le développement durable.

Cette compétence très large va de l'achat de rames de TER (train express régionaux) à la gestion des aérodromes civils, des ports ainsi que des parcs régionaux.

Ce sont les régions qui gèrent les transports ferroviaires régionaux (via des conventions avec la SNCF) et participent au financement de lignes de tramway. Ce sont aussi elles qui rénovent les gares, qui décident de l'ouverture des lignes et des tarifs.

Les régions gèrent les parcs naturels régionaux, ont la charge d'une partie de l'élimination des déchets industriels et fournissent des aides aux particuliers pour l'utilisation d'énergies propres.

Le développement économique

Les régions sont chefs de file dans le développement économique. Dans ce domaine, elles ont un rôle de concertation et de coordination avec les communes et les départements. Elles définissent les aides accordées aux entreprises et élaborent les schémas de développement économique

Les régions aident à la création de PME par le biais de fonds de capital-risque, de subventions d'équipements ou d'aides spécifiques.

Elles peuvent également mettre en œuvre des aides aux entreprises en difficulté.

Culture et sport

Les régions peuvent soutenir les associations et les clubs. Elles organisent et gèrent les bibliothèques et musées régionaux. Les clubs sportifs et les associations sont subventionnés par les régions, qui participent également à l'entretien des équipements sportifs dans les lycées.

Elles interviennent pour promouvoir des actions culturelles (cinéma, théâtre, danse, musique).

Elles agissent pour la protection du patrimoine (entretien d'immeubles n'appartenant pas à l'Etat).